

6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA CAPTURE* OU L'enlèvement*

La destruction*

La perturbation intentionnelle*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Société GSM	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Patrice Gazzarin (Directeur Régional).....	
Adresse : Les Technodes BP2	
Commune : Guerville	
Code postal : 78930	
Nature des activités : Exploitation de carrière	
Qualification :	

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION		
Nom commun	Nom scientifique	Description (1)
B2 - REPTILES		
Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis (hispanica)</i>	Risques de destruction d'individus très faibles
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Idem
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata (=viridis)</i>	Risques résiduels très faibles de destruction de quelques individus lors des travaux. Mesures d'évitement des périodes de reproduction. Espaces décapés lors des phases d'extraction, peu favorables.
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	Idem
Couleuvre à échelons	<i>Rhinechis scalaris</i>	Idem
B3 - OISEAUX		
Espèces d'oiseaux principalement ciblées par la demande de dérogation (« Espèces cibles »)		
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	Période de travaux pour les défrichements évitant la période sensible, risque de destruction nul en hiver. Espèce très peu susceptible de se retrouver sur les zones décapées avant tirs de mine
Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	Risque de destruction au printemps faible car les travaux d'extraction limiteront fortement les tentatives d'installation sur les fronts en cours d'exploitation. Pourra se reporter sur les fronts non exploités et ceux en cours de réaménagement qui tous les 5 ans seront rapidement en tranquillité. Surveillance aussi des zones de tirs au moment de la repro.

6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation

Espèces protégées peu communes		
Accenteur alpin <i>Prunella collaris</i>	Quelques spécimens (<5)	Pourra se reporter sur les fronts réaménagés et les parties les plus favorables au nord seront rapidement en tranquillité. Impact possible sur des individus faible lors des tirs
Tichodrome échelette <i>Tichodroma muraria</i>	Idem	Idem
Monticole bleu <i>Monticola solitarius</i>	Idem	Idem Monticole de roche
Alouette lulu <i>Lulula arborea</i>	Idem	Risques de destruction d'individus très faibles, en raison de la nature des espaces décapés avant tir non favorables
Espèces protégées abondantes et communes		
Bruant zizi <i>Emberiza cirlus</i>	Quelques spécimens (<5)	Risques de destruction d'individus très faibles, en raison de la nature des espaces décapés avant tir non favorables
Fauvette mélanocéphale <i>Sylvia melanocephala</i>	Idem	Idem
Fauvette passerinette <i>Sylvia cantillans</i>	Idem	Idem
Hypolaïs polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i>	Idem	Idem
Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i>	Idem	Idem
Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Idem	Idem
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	Idem	Idem
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	Idem	Idem
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>	Idem	Idem
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	Idem	Idem
Merle noir <i>Turdus merula</i>	Idem	Idem
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	Idem	Idem
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	Idem	Idem
Pouillot de Bonelli <i>Phylloscopus bonelli</i>	Idem	Idem
Roitelet à triple bandeau <i>Regulus ignicapillus</i>	Idem	Idem
Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	Idem	Idem
Rougegorge familier <i>Erythacus rubecula</i>	Idem	Idem
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	Idem	Idem
B4 – MAMMIFERES		
Espèces de chiroptères communes pouvant utiliser des fissures de rocher		
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Quelques spécimens (<5)	Risques résiduels très faibles de destruction d'individus lors de la phase de travaux car pas de fissures potentielles sur les fronts actuels et mise en place d'une veille sur la favorabilité des fronts lors des phasages.
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>		
Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>		
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>		
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>		
Espèces de chiroptères fissuricoles à enjeu modéré		
Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	Quelques spécimens (<5)	Risques résiduels très faibles de destruction d'individus lors de la phase de travaux car pas de fissures potentielles sur les fronts actuels et mise en place d'une veille sur la favorabilité des fronts lors des phasages.
Murin cryptique <i>Myotis crypticus</i>		
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>		

6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation

Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>		
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>		
Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>		
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>		
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>		
Mammifères terrestres		
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Quelques spécimens (<5)	Risque possible de destruction d'individus au moment des travaux de défrichage / décapage, bien que les périodes sensibles soient évitées au maximum.
B5 – INSECTES		
Proserpine <i>Zerynthia rumina</i>	< 10 individus (chenilles ou chrysalides)	Destruction possible en phase travaux à la marge du chantier. Mesures de balisage et de suivi par un écologue prises pour limiter fortement ces risques.
Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia provincialis</i>	< 5 individus (chenilles ou chrysalides)	Idem côté nord, bien que les stations les plus proches soient hors zone.

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	Prévention de dommages aux cultures	Sauvetage de spécimens
Prévention de dommages aux forêts	Conservation des habitats	Prévention de dommages aux eaux
Inventaire de population	Prévention de dommages à la propriété	Etude écoéthologique
Protection de la santé publique	Etude génétique ou biométrique	Protection de la sécurité publique
Etude scientifique autre	Motif d'intérêt public majeur <input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à l'élevage
Détention en petites quantités	Prévention de dommages aux pêcheries	

Autres

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : extension d'une carrière d'extraction de calcaire pour la production de granulats à destination de la zone BTP de l'agglomération d'Alès

Voir description détaillée aux chapitres « présentation du projet », « justification de la solution retenue et de l'intérêt public majeur » de l'expertise écologique du présent dossier.

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS et les techniques DE L'OPÉRATION *
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation

D2. DESTRUCTION *	
Destruction des nids <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Destruction possible d'anciens nids lors des travaux de défrichage.
Destruction des œufs <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : risques très faibles de destruction des œufs de reptiles ou d'insectes protégés, car périodes sensibles globalement évitées. Un risque persiste sur des chrysalides et chenilles de papillon.
Destruction des animaux par animaux prédateurs <input type="checkbox"/>	Préciser :
Par pièges létaux	Préciser :
Par capture et euthanasie	Préciser :
Par armes de chasse	Préciser :
Autres moyens de destruction <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : réalisation des travaux (coupe d'arbres, défrichements et décapage superficiel de roche, tirs de mine) – Risques de destruction directe d'individus de reptiles, d'oiseaux, de mammifères et d'insectes durant ces travaux. Risque de destruction d'individus pendant la phase d'exploitation lors des tirs de mine avant extraction des matériaux.
Voir description détaillée au chapitre « Analyse des effets du projet et mesures associées » de l'expertise écologique du présent dossier.	
D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *	
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses	Préciser :
Utilisation d'émissions sonores <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : travaux d'engins de chantier relativement bruyants (dumper)
Utilisation de moyens pyrotechniques <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : tirs de mine.....
Utilisation d'armes de tir	Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle	Préciser :
Suite sur papier libre	
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *	
Formation initiale en biologie animale <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Encadrement des entreprises en phase travaux par un écologue
Formation continue en biologie animale	Préciser : Non définie.....
Autre formation	Préciser : Non définie.....
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION	
Préciser la période : Phases travaux programmées sur plusieurs années selon les phasages de l'exploitation – Date de lancement espérée : 2021 ou la date :	
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION	
Régions administratives : Occitanie Départements : Gard (30)..... Cantons : Alès-1..... Communes : Bagard.....	
H. EN ACCOMPAGNEMENT de l'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *	
Relâcher des animaux capturés	Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce	Mesures contractuelles de gestion de l'espace <input checked="" type="checkbox"/>
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :	
Voir chapitre « Analyse des effets du projet et mesures associées » de l'expertise écologique du présent dossier.	

6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION	
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :	
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Compte-rendu de l'encadrement environnemental en phase chantier par un écologue Rapport d'analyse générale des suivis menés dans le cadre des mesures du projet (atténuation et compensation). Mise en œuvre des mesures de compensation dans le cadre de conventions de gestion avec la commune de Bagard sur la parcelle cadastrale AB22	
Voir autres détails des mesures de suivis au chapitre « Analyse des effets du projet et mesurées associées » de l'expertise écologique du présent dossier	
* cocher les cases correspondantes	
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Pessac..... le 15 juin 2020..... Votre signature